

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil de Communauté :

28

En exercice :

28

Ayant pris part à la délibération :

28

Date de la Convocation :

09/04/2014

Date d'affichage de la convocation :

09/04/2014

Présents

L'an deux mille quatorze et le **Mardi 15 Avril** à **18 h 00**, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à **SAINT-PAUL DE FENOUILLET**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Charles CHIVILO**, Président.

Ont donné procuration

Néant.

Absents excusés

Néant.

Absents non excusés

Néant.

Secrétaire de séance

Audrey JAMMET.

COMPTE-RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE N°03

Monsieur Charles CHIVILO, Président sortant, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 : 05.

A) NOTES DE SYNTHESES

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES par le Président sortant, Monsieur Charles CHIVILO

Son déclarés installés dans leurs fonctions, les nouveaux conseillers communautaires dont les noms suivent :

COMMUNE	Titre	Prénom	Nom	FONCTION	DATE DE NAISSANCE
MAURY	Monsieur	Charles	CHIVILO	MAIRE	30/12/1959
MAURY	Monsieur	Emile	AUBIGNA	1 ^{er} ADJOINT	24/02/1934
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Monsieur	Jacques	BAYONA	MAIRE	15/10/1965
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Madame	Audrey	JAMMET	2 ^{ème} ADJOINTE	13/12/1974
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Monsieur	Ludovic	SERVANT	CONSEILLER	30/04/1965
SAINT-ARNAC	Monsieur	Guy	CALVET	MAIRE	17/07/1956
SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET	Monsieur	Roger	FABRESSE	MAIRE	03/12/1946
RASIGUERES	Monsieur	Paul	FOUSSAT	MAIRE	10/06/1949
LATOUR DE France	Monsieur	Michel	PIGEON	MAIRE	12/03/1947
LATOUR DE France	Madame	Isabelle	BARATCIART	2 ^{ème} ADJOINTE	09/06/1972
LATOUR DE France	Madame	Béatrice	LAGACHE	CONSEILLERE	20/10/1954
PLANEZES	Monsieur	Sidney	HUILLET	MAIRE	26/11/1951
LANSAC	Monsieur	Gilles	RIVIERE	MAIRE	17/12/1964
PRUGNANES	Monsieur	Pierre Henri	BINTEIN	MAIRE	19/04/1962
FENOUILLET	Monsieur	Jean-Louis	RAYNAUD	MAIRE	18/05/1948
FOSSE	Monsieur	Michel	GARRIGUE	MAIRE	04/01/1946
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	Monsieur	Jean-Pierre	FOURLON	MAIRE	30/09/1943
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	Monsieur	Emmanuel	SMAGGHE	2 ^{ème} ADJOINT	29/09/1950
LESQUERDE	Monsieur	Jacques	BARTHES	MAIRE	15/12/1957
VIRA	Monsieur	Francis	FRANCHET	MAIRE	08/12/1957
ANSIGNAN	Monsieur	Jean-Pierre	PILART	MAIRE	14/04/1946
CARAMANY	Monsieur	Bernard	CAILLENS	MAIRE	07/11/1954
FELLUNS	Monsieur	Claude	FILLOL	MAIRE	15/04/1953
TRILLA	Monsieur	Didier	FOURCADE	MAIRE	09/10/1960
LE VIVIER	Monsieur	Michel	BENET	MAIRE	24/09/1957
PEZILLA-DE-CONFLENT	Monsieur	Louis	BORRAS	MAIRE	09/07/1946
RABOUILLET	Monsieur	Auguste	BLANC	MAIRE	05/01/1955
PRATS-DE-SOURNIA	Monsieur	Gilles	DEULOFEU	MAIRE	08/04/1965

Monsieur Emile AUBIGNA, doyen d'âge parmi les conseillers communautaire préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Sur proposition, le Conseil choisit Madame Audrey JAMMET pour secrétaire de séance. Le Conseil désigne Monsieur Jean-Pierre FOURLON (Caudies-de-Fenouillèdes) et Madame Isabelle BARATCIART (Latour-de-France) pour occuper les fonctions d'assesseurs et scrutateurs.

01 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Charles CHIVILO a été élu PRESIDENT à la majorité absolue. Il a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

02 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'Article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ▶ **28 délégués x 20% = 5.60 soit 6 vice-présidents.**

Vote à l'unanimité.

02 Bis – ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Ont été élus Vice-Présidents à la majorité absolue et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1 ^{er} Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre FOURLON	MAIRE de CAUDIES-DE-FLLEDÉS
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BAYONA	MAIRE de ST PAUL DE FLLET
3 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Michel PIGEON	MAIRE de LATOUR DE France
4 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BARTHES	MAIRE de LESQUERDE
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Didier FOURCADE	MAIRE de TRILLA
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jean-Louis RAYNAUD	MAIRE de FENOUILLET

03 – INSTALLATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Monsieur Charles CHIVILO, Président, rappelle que le Bureau Exécutif est composé du Président, des Vice-Présidents et de tous les Maires des Communes membres de la Communauté de Communes, conformément à l'Article 44 du Règlement Intérieur de la Communauté.

22 Membres Titulaires sont à élire, dont 7 Membres de droit : le Président et les 6 vice-présidents.

Il propose aux 6 délégués d'assister s'ils le souhaitent au Bureau Exécutif.

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

PRESIDENT	Monsieur Charles CHIVILO	MAIRE de MAURY
1 ^{er} Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre FOURLON	MAIRE de CAUDIES-DE-FLLEDÉS
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BAYONA	MAIRE de STPAUL DE FLLET
3 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Michel PIGEON	MAIRE de LATOUR DE France
4 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BARTHES	MAIRE de LESQUERDE
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Didier FOURCADE	MAIRE de TRILLA
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jean-Louis RAYNAUD	MAIRE de FENOUILLET
MEMBRE	Monsieur Guy CALVET	MAIRE de STARNAC
MEMBRE	Monsieur Roger FABRESSE	MAIRE de ST MARTIN
MEMBRE	Monsieur Paul FOUSSAT	MAIRE de RASIGUERES
MEMBRE	Monsieur Sidney HUILLET	MAIRE de PLANEZES
MEMBRE	Monsieur Gilles RIVIERE	MAIRE de LANSAC
MEMBRE	Monsieur Pierre Henri BINTEIN	MAIRE de PRUGNANES
MEMBRE	Monsieur Michel GARRIGUE	MAIRE de FOSSE
MEMBRE	Monsieur Francis FRANCHET	MAIRE de VIRA
MEMBRE	Monsieur Jean-Pierre PILART	MAIRE d'ANSIGNAN
MEMBRE	Monsieur Bernard CAILLENS	MAIRE de CARAMANY
MEMBRE	Monsieur Claude FILLOL	MAIRE de FELLUNS
MEMBRE	Monsieur Michel BENET	MAIRE de LE VIVIER
MEMBRE	Monsieur Louis BORRAS	MAIRE de PEZILLA DE CONFLENT
MEMBRE	Monsieur Auguste BLANC	MAIRE de RABOUILLET
MEMBRE	Monsieur Gilles DEULOFEU	MAIRE de PRATS DE SOURNIA

Vote à l'unanimité.

A la suite de l'installation des Conseillers Communautaires, les élections du Président et des Vice-Présidents, ainsi que l'installation et la désignation des Membres du Bureau, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ADOPTÉ les délibérations suivantes :

04 – FIXATION DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION

- A compter du 15 Avril 2014, les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :
Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :
Président : 41,25% de l'indice 1015 ;
 - 1^{er} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015 ;
 - 2^{ème} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015 ;
 - 3^{ème} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015 ;
 - 4^{ème} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015 ;
 - 5^{ème} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015 ;
 - 6^{ème} Vice-président : 8.25% de l'indice 1015.
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget de l'établissement public.

Vote à l'unanimité.

06 – DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DELEGUE au Président les attributions mentionnées ci-dessous (17 au total) :

OPERATIONS MARCHES

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCAF sont inférieurs ou égaux à 45 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

2° Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées au 1° sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu au point 1° (45 000 € HT) ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants :

- Marchés passés selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- Marchés négociés conclus en application de l'article 35 du CMP dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- Marchés conclus après appels d'offres dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € HT.

4° Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial inférieur à 5% ;

5° Approuver tous avenants aux marchés ou conventions, quel que soit le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés ou conventions, ayant pour objet de constater la modification ou le remplacement du titulaire ou l'allongement de la durée d'exécution des marchés ou conventions lorsque ceux-ci n'ont pas d'effet financier pour la communauté ;

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

6° Procéder dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles et à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

7° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

8° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

9° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le conseil communautaire ;

13° D'autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

14° Etablir tout règlement intérieur relatif au fonctionnement des équipements communautaires ;

15° Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'alinéa 1 (remplacement) et de l'alinéa 2 (occasionnel ou saisonnier) de l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 dans la limite des crédits votés au budget.

16° Allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes ;

17° Prendre toute décision concernant le remboursement des frais réels des agents dans le cadre de leurs missions.

DECIDE que le Président de la CCAF pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'Article L. 5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs vice-présidents, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération ;

DIT qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Conseil de Communauté, des décisions prises par Monsieur le Président ou, le cas échéant, par Messieurs les Vice-Présidents.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

06 Bis – DELEGATION GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président, par délégation du Conseil Communautaire pris en application de l'Article L. 2122-22 16^e du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

« D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'intervention, en procédure d'urgence, en procédure au fond devant les juridictions générales ou spécialisées, administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, nationales, communautaires ou internationales et devant le tribunal des conflits, de se constituer partie civile, de porter plainte entre les mains du procureur de la république, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile. »

Vote à l'unanimité.

07 – DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX VICES-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de l'intention du Président d'autoriser sous sa surveillance et responsabilité en cas d'absence et d'empêchement, d'autoriser Messieurs JP FOURLON et J. BAYONA (1^{er} et 2^{ème} Vice-Président) à signer en son nom et dans la limite de ses attributions et des exclusions sus évoquées, tous actes, décisions, marchés, contrats et conventions ainsi que les pièces y afférentes et autres pièces relatives à l'exécution du budget.

ORDONNE que le procès-verbal de cette délibération soit affiché dans les lieux habituels jusqu'à la date de sa prochaine séance.

Vote à l'unanimité.

05 – DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS INTERNES (CAO...)

COMMISSIONS OBLIGATOIRES :

1. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

PRESIDENT Monsieur Charles CHIVILO

TITULAIRES

Monsieur	Emile	AUBIGNA
Monsieur	Michel	PIGEON
Monsieur	Louis	BORRAS

SUPPLEANTS

Monsieur	Emmanuel	SMAGGHE
Monsieur	Jacques	BAYONA
Monsieur	Michel	GARRIGUE

Vote à l'unanimité.

2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

PRESIDENT	Monsieur Charles CHIVILO	MAIRE de MAURY
1 ^{er} Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre FOURLON	MAIRE de CAUDIES-DE-FLLEDES
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BAYONA	MAIRE de ST PAUL DE FLLET
3 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Michel PIGEON	MAIRE de LATOUR DE France
4 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jacques BARTHES	MAIRE de LESQUERDE
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Didier FOURCADE	MAIRE de TRILLA
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jean-Louis RAYNAUD	MAIRE de FENOUILLET
MEMBRES	Monsieur Guy CALVET	MAIRE de ST ARNAC
	Monsieur Roger FABRESSE	MAIRE de ST MARTIN
	Monsieur Paul FOUSSAT	MAIRE de RASIGUERES
	Monsieur Sidney HUILLET	MAIRE de PLANEZES
	Monsieur Gilles RIVIERE	MAIRE de LANSAC
	Monsieur Pierre Henri BINTEIN	MAIRE de PRUGNANES
	Monsieur Michel GARRIGUE	MAIRE de FOSSE
	Monsieur Francis FRANCHET	MAIRE de VIRA
	Monsieur Jean-Pierre PILART	MAIRE d'ANSIGNAN
	Monsieur Bernard CAILLENS	MAIRE de CARAMANY
	Monsieur Claude FILLOL	MAIRE de FELLUNS
	Monsieur Michel BENET	MAIRE de LE VIVIER
	Monsieur Louis BORRAS	MAIRE de PEZILLA DE CONFLENT
	Monsieur Auguste BLANC	MAIRE de RABOUILLET
	Monsieur Gilles DEULOFEU	MAIRE de PRATS DE SOURNIA

Vote à l'unanimité.

COMMISSIONS PERMANENTES :

Il est proposé de créer 8 commissions communautaires composées chacune du Président et de plusieurs membres et exerçant les compétences suivantes :

- 1^{ère} COMMISSION communautaire chargée du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ;
- 2^{ème} COMMISSION communautaire chargée de l'ACTION SOCIALE ;
- 3^{ème} COMMISSION communautaire chargée de l'ENVIRONNEMENT ;
- 4^{ème} COMMISSION communautaire chargée du PERSONNEL ;
- 5^{ème} COMMISSION communautaire chargée des FINANCES ;
- 6^{ème} COMMISSION communautaire chargée de la COMMUNICATION et du TOURISME ;
- 7^{ème} COMMISSION communautaire chargée de la RESTAURATION SCOLAIRE ;
- 8^{ème} COMMISSION communautaire chargée de l'AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

Pour les Commissions FINANCES, PERSONNEL et ENVIRONNEMENT : le Président et les vice-présidents siègent de droit. Pour les Commissions FINANCES et ENVIRONNEMENT, les représentants seront les membres du Bureau Exécutif.

Il invite le Conseil à procéder à la désignation des Membres des Commissions DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ACTION SOCIALE, COMMUNICATION TOURISME et AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRESIDENT Monsieur Charles CHIVILO

Monsieur	Michel	PIGEON	3 ^{ème} VP
Monsieur	Emmanuel	SMAGGHE	
Monsieur	Jacques	BAYONA	2 ^{ème} VP
Monsieur	Didier	FOURCADE	5 ^{ème} VP
Monsieur	Gilles	DEULOFEU	
Monsieur	Ludovic	SERVANT	
Monsieur	Michel	GARRIGUE	
Monsieur	Auguste	BLANC	

COMMISSION ACTION SOCIALE

PRESIDENT Monsieur Charles CHIVILO

Madame	Audrey	JAMMET	
Monsieur	Michel	BENET	
Madame	Isabelle	BARATCIART	
Monsieur	Jean-Pierre	PILART	
Madame	Béatrice	LAGACHE	
Monsieur	Jean-Pierre	FOURLON	1 ^{er} VP

COMMISSION COMMUNICATION-TOURISME

PRESIDENT Monsieur Charles CHIVILO

Madame	Audrey	JAMMET	
Monsieur	Francis	FRANCHET	
Monsieur	Gilles	DEULOFEU	
Monsieur	Paul	FOUSSAT	
Monsieur	Bernard	CAILLENS	
Monsieur	Didier	FOURCADE	5 ^{ème} VP
Monsieur	Michel	BENET	
Monsieur	Jean-Pierre	PILART	
Monsieur	Louis	BORRAS	
Monsieur	Guy	CALVET	
Monsieur	Jean-Louis	RAYNAUD	6 ^{ème} VP
Monsieur	Pierre Henri	BINTEIN	

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PRESIDENT Monsieur Charles CHIVILO

Monsieur	Francis	FRANCHET	
Monsieur	Jean-Pierre	FOURLON	1 ^{er} VP
Monsieur	Didier	FOURCADE	5 ^{ème} VP
Monsieur	Auguste	BLANC	
Monsieur	Guy	CALVET	
Monsieur	Pierre Henri	BINTEIN	
Monsieur	Emmanuel	SMAGGHE	
Monsieur	Michel	PIGEON	3 ^{ème} VP

Ces Commissions seront listées dans le nouveau Règlement Intérieur qui sera présenté au Conseil Communautaire dans les 6 mois suivant l'installation des délégués communautaires. Il convient d'ores-et-déjà de les mettre en place pour qu'elles puissent commencer à travailler.

Il sera précisé que le règlement intérieur prévoit la possibilité d'inviter, lors de la convocation des commissions, certains membres des conseils municipaux présentant une compétence et/ou une qualification particulière sur les questions portées à l'ordre du jour. Ces personnes constitueront un groupe de travail annexe des Commissions DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ACTION SOCIALE, COMMUNICATION TOURISME et AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

Vote à l'unanimité.

ORGANISMES EXTERIEURS :

Désignation des DELEGUES au SYDETOM 66

TITULAIRES

Monsieur Jacques	BARTHES	4 ^{ème} VP
Monsieur Guy	CALVET	

SUPPLEANTS

Monsieur Louis	BORRAS	
Monsieur Michel	GARRIGUE	

Désignation des DELEGUES au PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY

TITULAIRE

Monsieur Charles	CHIVILO	PRESIDENT
------------------	---------	-----------

SUPPLEMENT

Monsieur Michel	PIGEON	3 ^{ème} VP
-----------------	--------	---------------------

Désignation des DELEGUES à l'ENTENTE INTERCOMMUNALE avec PMCA pour la GESTION DE LA DECHETTERIE DE LATOUR-DE-France

Monsieur Michel	PIGEON	3 ^{ème} VP
Monsieur Paul	FOUSSAT	
Monsieur Sidney	HUILLET	

Désignation des DELEGUES à l'Association d'Emergence du Parc Naturel Régional CORBIERES FENOUILLEDES

Monsieur Jean-Pierre	FOURLON	1 ^{er} VP
Monsieur Charles	CHIVILO	PRESIDENT

Désignation d'un Représentant à l'Association BOIS ENERGIE 66

Monsieur Charles CHIVILO PRESIDENT

Désignation des DELEGUES au SYNDICAT MIXTE du BASSIN VERSANT de la Vallée de l'Agly

TITULAIRES

Monsieur	Charles	CHIVILO	PRESIDENT
Monsieur	Jean-Pierre	FOURLON	1 ^{er} VP
Monsieur	Michel	GARRIGUE	
Monsieur	Jean-Pierre	PILART	
Monsieur	Louis	BORRAS	
Monsieur	Sidney	HUILLET	

SUPPLEANTS

Monsieur	Michel	PIGEON	3 ^{ème} VP
Monsieur	Bernard	CAILLENS	
Monsieur	Jacques	BAYONA	2 ^{ème} VP
Monsieur	Jean-Louis	RAYNAUD	6 ^{ème} VP
Monsieur	Paul	FOUSSAT	
Monsieur	Emmanuel	SMAGGHE	

Concernant la désignation des 12 délégués Titulaires au Syndicat Mixte de LA DESIX, Monsieur le Président invite les Communes concernées à désigner des conseillers municipaux ► choix de l'organe délibérant, au vu de l'Article L. 5711-1 du CGCT.

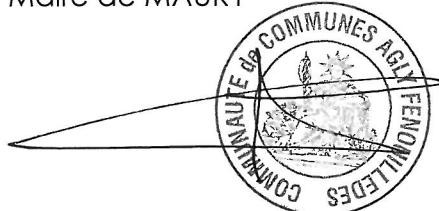
B) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les Membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), de la Commission des Finances et du Bureau Exécutif qu'ils sont conviés à une première réunion Vendredi 18 Avril 2014 à partir 15 h.

La séance est levée à 19 h 50.

Fait à Saint-Paul de Fenouillet, le 16 Avril 2014

Le Président,
Maire de MAURY



Charles CHIVILO